

# CONCOURS PHOTO

sur le thème du

# PAPIER-PEINT

Du 05 décembre 2017  
au 15 avril 2018



Réglement en ligne sur:  
<http://www.calameo.com/accounts/5406226>



AMBERT  
LIVRAVOIS  
FOREZ

Centre Culturel  
**Le Bief**



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2017/2018

" Le papier peint dans tous ses états"

Le concours se déroule du 5 décembre 2017 au 15 avril 2018

## ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez  
Communauté de Communes  
15, bd du 11 novembre  
63600 Ambert  
&  
la Manufacture d'images  
23 rue des châteaux  
63600 Ambert  
04 73 82 16 59

Le concours se déroule du 5 décembre 2017 au 15 avril 2018

## ARTICLE 2 - THÈME

Le papier peint dans tous ses états

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les **photographes amateurs** à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.  
Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix.

La photo doit avoir un lien clair avec le thème.

La photo devra être envoyée au format papier **20 x 20 cm** à l'adresse suivante :

**Médiathèque 4, rue St Pierre 63590 Cunlhat**

Les artistes voulant un retour de leur tirage devront le stipuler lors de l'envoi papier.

Les organisateurs du concours s'engagent à le retourner à leurs frais.

L'envoi en version numérique sera au format « JPG » en pièce jointe d'un e-mail à :

[reseaumediatheques.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr](mailto:reseaumediatheques.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr)

La taille de la photo sera d'environ de **2000 x 3000 pixels**. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « **nom-prénom.jpg** ». Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : « **concours- photo-nom-prénom** ». Le corps de l'e-mail comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue. Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant. L'adresse postale et le n° de téléphone du participant ainsi que son adresse mail.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

## ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées en deux catégories sur leur valeur technique et artistique par le jury professionnel.

Un prix du public sera aussi attribué.

## ARTICLE 5 - PRIX

1<sup>er</sup> prix du public et du jury : Un beau livre de photographies

2<sup>ème</sup> prix du public et du jury : une saison de spectacles sur le territoire Ambert Livradois Forez

3<sup>ème</sup> prix : le Catalogue expo "faire le mur" / les arts déco.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

## ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées dans les médiathèques du réseau Ambert Livradois Forez du 4 juin au 31 Aout 2018

## ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés le 7 juillet 2018

## ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix le 7 juillet 2018 à la médiathèque de Fournols.

## ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué :

M. Theveniaud photographe professionnel

M. Sauvadet photographe professionnel

M. Massin, propriétaire du magasin CAMARA Ambert

M. Quêne, Artiste, Manufacture d'Images

#### ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

#### ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

#### ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.



### Concours Photo « Le papier peint dans tous ses états »

#### Bulletin d'inscription 2017/2018

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code : .....Ville.....

Tel : .....

Mail.....

M'inscris aux concours Photo « le papier- peint dans tous les ses états ».

Je soussigné(e) accepte les conditions du règlement du concours Papiers-peint. Si le créateur est mineur signature du responsable légal.

Lu et approuvé

Titre de l'oeuvre : .....

Texte de présentation de l'œuvre et de l'auteur.